



Libre circulation écologique de la Loire : le démantèlement du barrage de Blois



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Restauration

RESTAURATION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

327 m

DATE DE RÉALISATION

**Juin 2009/
Septembre 2009**

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

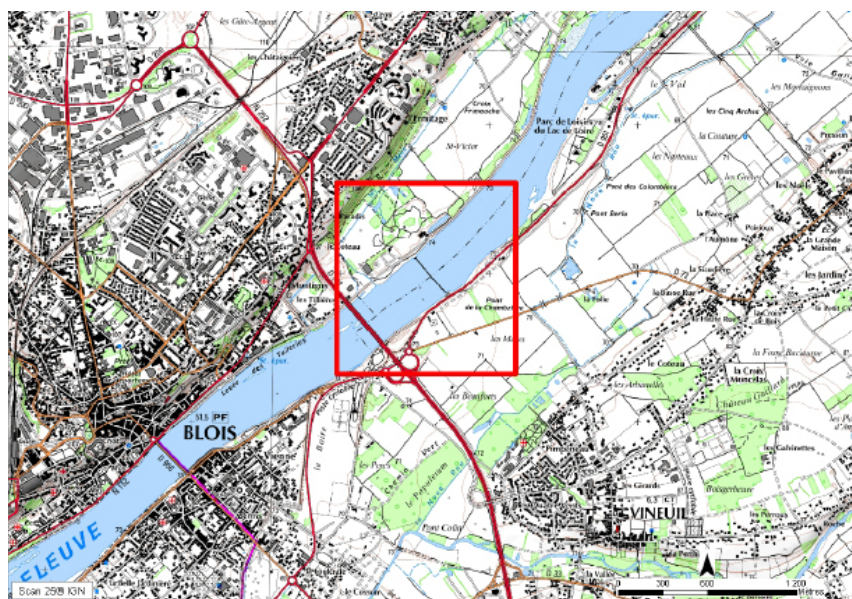
Région Centre
Département du Loir-et-Cher
Commune de Blois

TYPE DE MILIEU CONCERNÉS
PAR L'ACTION

Cours d'eau

ENJEU ASSOCIÉ
À CETTE EXPÉRIENCE

Permettre la continuité
piscicole



Contexte

CADRE DU PROJET
Plan Loire grandeur nature
2007 2013

COÛT TOTAL

1 071 842,23 euros

FINANCEURS

AAELB, Conseil régional Centre,
FEDER Loire.

PARTENAIRES

SOGREAH, Eco Stratégie,
ASTERIE, SETI et DDT 41.

Structure

NOM : Conseil général du Loir et Cher

ADRESSE : Place de la République 41020 Blois cedex

TÉLÉPHONE : 02 54 58 41 41

EMAIL : fabrice.serisier@cg41.fr

CONTACT : Fabrice SERISIER

SITE WEB : www.cg41.fr



Descriptif de la structure

Le Conseil général préserve et valorise les atouts naturels du Loir-et-Cher pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable. La protection des espaces naturels, la qualité de l'eau, le traitement des déchets, les énergies renouvelables... sont autant d'actions conduites par le Département en faveur de l'environnement. Le Conseil général soutient de nombreuses actions pour la préservation de la biodiversité, notamment au travers d'un tissu associatif très développé.

2 Site d'intervention



© CG 41

BARRAGE DE BLOIS

Situé à cheval sur les communes de La Chaussée-Saint-Victor, en rive droite, et de Vineuil en rive gauche, le barrage de Blois a été édifié en 1970 avec pour vocation de créer un plan d'eau de loisir (environ 200 ha) à l'amont. D'une longueur de 327 m, ce barrage est constitué d'un radier en béton armé de 12,20 m de large, surmonté de sept piles et limité par deux rideaux de palplanches cloisonnés transversalement.

Il se situe dans plusieurs espaces naturels inventoriés : ZNIEFF de type 2, Natura 2000 et patrimoine mondial classé par l'UNESCO.

3 Enjeux

Les vannes du barrage étaient relevées du 2ème samedi de juin au dernier dimanche d'octobre, permettant ainsi des activités nautiques pendant la période estivale mais engendrant un obstacle à la remontée des poissons migrateurs tant à la montaison qu'à la dévalaison. Cet ouvrage était d'ailleurs considéré à l'époque par les experts comme le premier obstacle majeur rencontré depuis l'estuaire, pour l'ensemble des espèces de poissons migrateurs du bassin de la Loire. Une passe à poissons existait en rive droite, mais elle était non fonctionnelle. Celle de la rive gauche n'a jamais été réalisée.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ rendre à la Loire sa vocation de **fleuve libre**,
- ▶ **restaurer la continuité écologique** pour le retour des poissons grands migrateurs
- ▶ rétablir les conditions d'**écoulement optimal**

Cet obstacle avait été identifié comme l'un des points stratégiques à traiter en priorité dans le cadre du plan Loire grandeur nature (plan de gestion des poissons migrateurs 2003-2007). L'ouvrage qui souffrait d'un défaut d'entretien était de plus vétuste, très coûteux et non rentable. D'après les experts de l'ONEMA, aucune solution technique n'était envisageable. Le collectif « l'avenir du fleuve se construit sans barrage » s'était alors opposé au renouvellement de la concession accordée au Conseil général du Loir-et-Cher, gestionnaire du barrage, et qui arrivait à son terme le 17 avril 2005.

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 AVRIL 2005 A ORDONNÉ LA REMISE EN ÉTAT DU SITE ET LE MAINTIEN DES VANNES EN POSITION EFFACÉE JUSQU'AUX TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT.

4 Actions mises en œuvre

En 2005, la préfecture ordonne la mise en sécurité immédiate du barrage. La totalité des réseaux hydrauliques sont purgés. La centrale hydraulique est démontée. Le transformateur, les armoires électriques sont consignés. Les vérins et les canalisations sont remplis d'eau en lieu et place de l'huile.

En 2009, au début de l'étiage de la Loire, les travaux de déconstruction du barrage commencent. Toutes les structures disposées de part et d'autre de la Loire sont démontées et évacuées. Une piste est créée dans le fleuve, collée en amont du radier pour permettre d'accéder à chaque pile et faciliter leur isolement à l'aide de batardeaux. Entre chaque pile, l'eau est pompée, puis les vannes métalliques sont découpées au chalumeau. Les éléments sont transportés sur la rive droite en attendant leur évacuation. Le massif de maçonnerie (môle) situé en rive gauche est entièrement arasé. Le chemin de halage est rétabli permettant le passage d'une piste cyclable. Le môle rive droite est arasé partiellement et équipé d'un garde corps.



© CG 41

TRAVAUX DÉCOUPAGE ET ÉVACUATION DES VANNES

Le radier et les piles du barrage sont conservés respectivement pour la stabilité du lit du fleuve et pour recevoir un projet de passerelle cycliste de la Communauté d'agglomération blésoise (Agglopolys).

Lors des travaux, plusieurs mesures ont été mises en place pour protéger la Loire : une procédure d'alerte pollution avec tous les intervenants (Usine de l'eau, pompiers, Conseil général et entreprises) ; des barrages flottants au droit des vannes à démonter et à la prise d'eau de l'usine de l'eau de la ville de Blois ; une inspection détaillée des engins tous les matins avant leur intervention dans la Loire ; une analyse de la qualité de l'eau en amont et aval du barrage toutes les semaines.

Résultats

Fin novembre 2009, le barrage était entièrement démantelé. Le plan d'eau dit du Lac de Loire n'est quant à lui plus fonctionnel depuis 2005. A ce jour le projet de passerelle cycliste a été mis entre parenthèses.

Suivis Scientifiques

Aucun suivi piscicole n'a été mis en place.

